

ah ! alors, ils ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes des haines implacables qu'ils soulèveront.

Le peuple canadien est docile, mais il n'est pas aveugle. Il supporte le supplice de la théocratie comme un cheval supporte les coups de fouet : longtemps et silencieusement, mais pas toujours. Une ruade est bientôt lancée ; et le charretier brutal pleure, et il regrette sa brutalité lorsqu'il est couché sur un lit d'hôpital, attendant, dévoré par la fièvre, la guérison de l'amputation qu'on a dû pratiquer sur lui, et gémissant à la perspective de ne plus pouvoir marcher qu'avec des béquilles.

Le clergé n'a le droit d'intervenir que dans les choses spirituelles. En dehors de ces choses, il n'a aucun ordre à donner. S'il méconnait ce principe élémentaire, il doit s'attendre à en supporter toutes les conséquences, et, bien que nous n'estimions pas au poids de l'or la valeur des jugements épiscopaux en matières temporelles, nous conseillons à nos très vénérés pasteurs, de tous grades et de toutes dénominations, de prendre bien garde aux pertes monnayées que leur intervention monstrueuse pourrait leur faire encourir.

Le REVEIL n'est pas un journal de diserts hypocrites qui procèdent par insinuations cauteleuses et qui ne disent jamais ce qu'ils pensent. Nous, non seulement nous exprimons nettement notre pensée, mais encore celle des autres.

Sans doute, un grand nombre de nos fidèles lecteurs, s'ils étaient mis en demeure de proclamer qu'ils pensent comme nous, ou qu'ils nous blâment de notre franchise, pencheraient vers le blâme, dans la crainte des représailles dont ils connaissent si bien toute la férocité. Mais, au fond de leur conscience, ils nous félicitent et, à l'aide de leur modeste obole, ils nous fournissent

les armes et les munitions qui nous permettent de les défendre et de poursuivre leur émancipation.

Lorsque l'heure de la délivrance sonnera pour eux, grâce à nous ; lorsque nos efforts les auront soustraits aux serres impitoyables d'un clergé avide de jouissances, de puissance et de biens, au cri de reconnaissance que pousseront des milliers et des milliers de poitrines, on jugera seulement du degré d'amour que le peuple professe pour son dévorant clergé.

Allez ! allez ! Nos Seigneurs ! Mettez la main à la pâte ; faites-vous agents électoraux ; grimpez sur les hustings ; rédigez des mandements ; absolvez les bleus ; damnez les rouges ; faites à votre guise ! Mais n'oubliez pas que l'heure de la rétribution sonnera, et que pour vous elle peut n'être pas drôle du tout.

CANADIEN.

MAUVAISE RAISON

Les journaux quotidiens se sont lancés, il y a quelque temps, dans une discussion assez vive à propos de l'emploi que M. Beaugrand, directeur de la *Patrie*, avait cru devoir faire de la taxe scolaire imposée sur ses propriétés.

On sait qu'il est prévu, à moins d'ordre contradictoire de la part du contribuable, que les sommes provenant de propriétés appartenant à des catholiques soient affectées aux écoles catholiques, et, réciproquement, pour les propriétés et les écoles protestantes.

Un professeur — catholique, sans doute — et naturellement très intéressé au bon état du fonds scolaire catholique, eut la curiosité de demander, par voie de la *Presse*, s'il était vrai que l'argent des taxes provenant des propriétés de M. Beaugrand fut versé au fonds scolaire protestant.

Le lendemain, la *Presse* recevait du trésorier de la municipalité, M. Robb, une lettre l'informant que le produit des taxes scolaires payées par M. Beaugrand était, *sur sa demande expresse*, déposé au profit des écoles protestantes.